

Communiqué de presse
Les Abymes, le 21 novembre 2019

Un accord régional pour l'emploi et la qualification des jeunes en Guadeloupe

Dans le cadre de la démarche « Mission Jeunes » portée par la branche du travail temporaire, l'Etat, le FAF.TT, Prism'emploi, la Mission Locale de Guadeloupe et l'ensemble des agences d'emploi* de l'île signent des conventions de partenariats en faveur de l'emploi des jeunes.

Cette signature a été suivie de celles des plans d'actions établis entre La Mission Locale et les 15 agences d'emploi engagées dans la démarche, ainsi que d'un job dating réservé à une quinzaine de jeunes sélectionnés par la Mission Locale.

UN ACCORD DÉDIÉ À L'INTÉGRATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, VIA L'INTÉRIM

L'accord prévu par la convention régionale vise à pérenniser et développer les partenariats aux différents niveaux régional et local entre les services de l'Etat (Dieccte et UD), les équipes territoriales de Prism'emploi Guadeloupe, du FAF.TT, agissant au nom et pour le compte de l'OPCO des services à forte intensité de main d'œuvre, du FPE.TT et du FASTT, les agences d'emploi, les missions locales et les Associations Régionales des Missions Locales (ARML).

Ce cadre permettra de consolider et de sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans des approches complémentaires. Il permettra de mobiliser une offre de services partenariale adaptée aux besoins des jeunes et des entreprises clientes au travers de la démarche « Mission jeunes » et de l'accompagnement des jeunes par les missions locales, en particulier dans le cadre de la Garantie jeunes, inscrite comme une phase intensive du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie.

DES PARTENAIRES COMPLÉMENTAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Dans le cadre de Mission Jeunes, les jeunes éligibles se voient accompagnés par le FAF.TT, la Mission locale et le FASTT qui mettent à leur disposition de nombreux outils : outil de formalisation et de valorisation des expériences professionnelles, module de formation en ligne, ateliers découverte, travail sur la levée des freins périphériques à l'emploi ...

Les agences d'emploi signataires mobilisent quant à elles leur savoir-faire en proposant des offres d'emplois mais également du parrainage, des réunions de présentation de l'intérim, des ateliers de simulations d'entretiens de recrutement, ou encore la possibilité de participer à des jobs-dating...

Le succès de cette ingénierie repose ainsi sur la synergie et la complémentarité des différents acteurs qui œuvrent tous ensemble en faveur de l'emploi des jeunes sur le territoire.

* Adecco DFA, Artus Intérim, CS Inser, Dom-Tom Intérim, Ergos Intérim, Fidérim, Guadeloupe Travail Temporaire, Génération Intérim, Outremer Intérim, Guichet Territorial D'emploi D'insertion, Placidom, Traparinter et Randstad.

CHIFFRES CLÉS EN GUADELOUPE

- Avec ses 8 antennes et 20 points d'accueil, la Mission Locale de la Guadeloupe est présente sur l'ensemble du territoire.
- En 2018 en Guadeloupe, 14487 jeunes ont été en contact avec la Mission Locale, dont 2886 en premier accueil, 8372 en accompagnement et plus de 400 en accompagnement renforcé Garantie Jeunes, suivis par les 71 salariés de la structure.
- 1391 situations d'emploi et d'alternance, 1052 situations de formation
- 9 agences d'emploi sur le territoire
- 977 salariés intérimaires équivalents temps plein, soit 0,2 % de l'emploi intérimaire en France

« Accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'emploi est l'essence même des Missions Locales, ce qui explique notre investissement dans cet accord. Tous ensemble nous allons pouvoir aider ces jeunes à s'insérer sur le marché du travail grâce à notre travail en synergie », témoigne **Georges HERMIN, Président de la Mission Locale de Guadeloupe.**

« L'intérim, notamment pour les jeunes non qualifiés, est un vrai tremplin professionnel. Notre rôle consiste à mobiliser les agences d'emploi pour aider les jeunes à gagner en qualifications et compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable », déclare **Franck TORRES, Président régional de Prism'emploi Guadeloupe.**

« Notre rôle est de déployer et coordonner les Missions Jeunes sur les territoires pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur proposant un accompagnement global pouvant inclure une montée en compétences grâce à la formation », souligne **Valérie SORT, Directrice Générale du FAF.TT.**

« Les jeunes ont parfois du mal à accéder à l'emploi du fait de certains freins, liés à la mobilité, au logement, à la santé ou au budget. Notre engagement dans cette convention permet à ces publics de bénéficier de solutions concrètes et rapides pour lever certains de ces obstacles et de développer et sécuriser leurs parcours professionnels », précise **Daniel LASCOLS, Directeur général du FASTT.**



Contact presse

Godefroy Daubin
06.67.98.27.32
godefroy.daubin@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
juliette.prost@plead.fr

À propos de la Mission Locale de Guadeloupe

La Mission Locale de Guadeloupe a vu le jour en 1991, sous la forme d'une association loi 1901. Elle remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Cinq missions lui sont confiées par le protocole de 2010 : repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes ; accompagner les parcours d'insertion ; agir pour l'accès à l'emploi ; observer le territoire et apporter une expertise et développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local.

À propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emplois sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8 150 en France), les salariés du secteur de l'intérim (472 000 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle d'intermédiation entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi.

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 8650 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

À propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions.